

La dépense d'éducation selon l'OCDE

ZOOM

La dépense d'éducation au titre des établissements d'enseignement, selon l'OCDE, agrège l'ensemble des dépenses (services éducatifs, services auxiliaires et Recherche & Développement) financées par l'administration centrale, les administrations territoriales, le secteur privé (ménages et entreprises) et les agences internationales. Sont exclues les dépenses des ménages effectuées en dehors des établissements, les aides publiques destinées à financer certains frais des élèves/étudiants en dehors des établissements d'enseignement (pour le logement par exemple), ainsi que les dépenses de formation continue. Les dépenses sont exprimées soit en pourcentage du PIB, soit en équivalent dollars US à **parité de pouvoir d'achat (PPA)**^[1]. La PPA est un taux de conversion monétaire qui permet d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies.

DES DÉPENSES D'ÉDUCATION D'AMPLEUR VARIABLE SELON LES PAYS

En 2012, la dépense d'éducation moyenne des 21 pays de l'Union européenne membres de l'OCDE s'élève à 4,9 % du **produit intérieur brut (3.1.1)**^[1]. Parmi les pays présentés ici, 8 dont la Finlande, la France, ou les Pays-Bas, dépassent cette moyenne, avec un maximum de 6,3 % atteint par le Royaume-Uni. La France dont la dépense d'éducation s'élève à 5,3 %, se situe légèrement au-dessus de cette moyenne européenne.

Le maximum est traditionnellement atteint au Danemark (légèrement au-dessus du Royaume-Uni ; donnée non présentée en 3.1.1 pour cause de rupture de série). C'est au Luxembourg que cette part est la plus faible (3,7 %). Onze pays dont l'Allemagne, l'Espagne, l'Estonie ou l'Italie consacrent à l'éducation une part de leur PIB inférieure à la moyenne européenne. En prenant le recul d'une décennie, c'est un mouvement de maintien, voire de légère hausse qui est observé : en moyenne, sur 12 pays européens membres de l'OCDE dont les données sont disponibles et comparables dans le temps, la part des dépenses d'éducation dans la richesse nationale est passée de 4,4 % en 2000 à 4,8 % en 2012 (3.1.1).

FACE À LA CRISE ÉCONOMIQUE : RÉSISTANCE PUIS LÉGER REPLI DES DÉPENSES PUBLIQUES D'ÉDUCATION

Quel a été l'impact de la crise sur la dépense d'éducation dans les pays de l'Union européenne ? Il peut être pertinent de se focaliser ici sur les dépenses publiques d'éducation pour apprécier les réponses budgétaires des pays face à la crise. Seules les dépenses financées par l'administration centrale, les administrations territoriales et les agences internationales sont retenues ici.

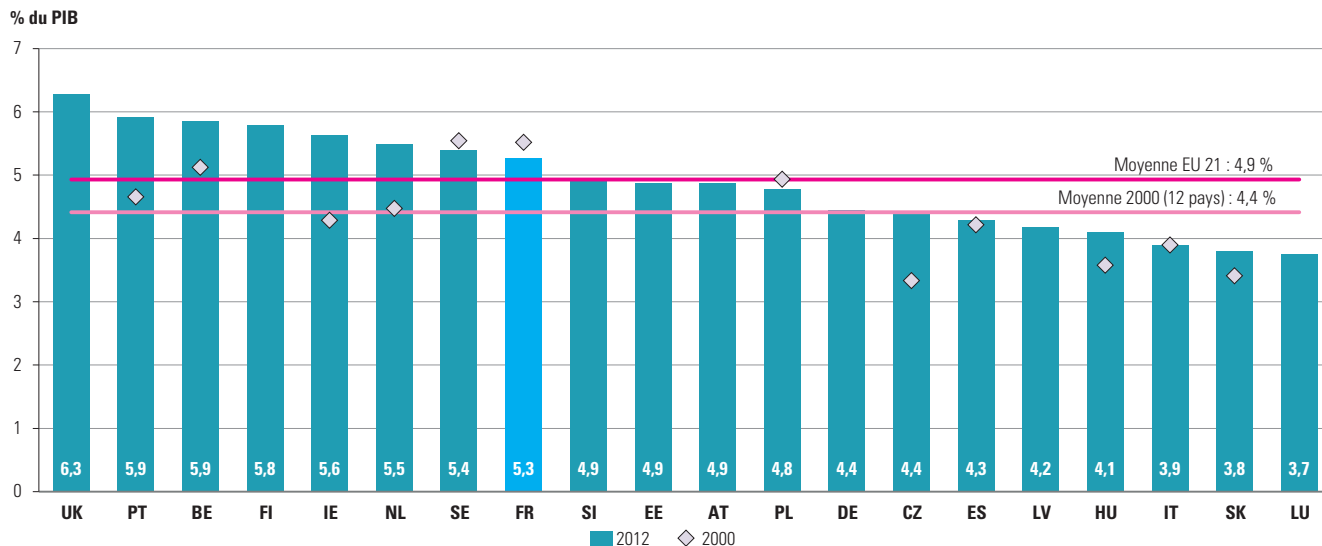
Deux périodes peuvent être distinguées (3.1.2 et 3.1.3). De 2008 à 2010, on assiste à une progression moyenne de 3 % des dépenses publiques d'éducation dans les pays européens membres de l'OCDE dont les données sont disponibles, alors que le PIB de ces mêmes pays connaît, en moyenne, une baisse de 3 %. Il en résulte mécaniquement une hausse moyenne de la part des dépenses publiques dans le PIB. Les évolutions sont toutefois loin d'être identiques dans chacun des pays. Dans une majorité d'entre eux, dont la France, les dépenses publiques d'éducation augmentent ; dans certains cas même significativement (+ 18 % en Slovaquie, + 14 % au Portugal, + 8 % aux Pays-Bas, + 5 % en Finlande et en Pologne) alors que le PIB diminue. En Irlande, une progression des dépenses de 3 % est enregistrée alors que le PIB y recule de 7 %. En revanche, dans quatre autres pays (Estonie, Hongrie, Italie, Slovaquie), les dépenses publiques d'éducation subissent une diminution, parfois sévère (Estonie, Hongrie), accompagnant le recul du PIB.

La seconde période, de 2010 à 2012, est marquée par un ajustement moyen à la baisse des dépenses publiques (- 3 % en moyenne pour les pays européens membres de l'OCDE dont les données sont disponibles), alors que le PIB enregistre, en moyenne, une très légère hausse (+ 1 %). Là encore, les évolutions sont contrastées selon les pays. Si la variation des dépenses est positive sur la période en Belgique, en République tchèque, en Finlande et en Suède, elle est négative pour 9 autres pays dont la France (- 2 %) et parfois même sensiblement négative (- 12 % en Espagne ; - 13 % en Hongrie ; - 9 % en Italie et - 14 % au Portugal). Dans quelques pays, dont la France, les ajustements à la baisse de la dépense publique d'éducation sont même intervenus alors que le PIB connaissait une variation positive. En Estonie par exemple, la diminution de la dépense publique d'éducation, certes moindre que dans la période antérieure, est intervenue alors que le PIB connaissait une hausse de 13 %.

[1] Voir la définition p. 68.

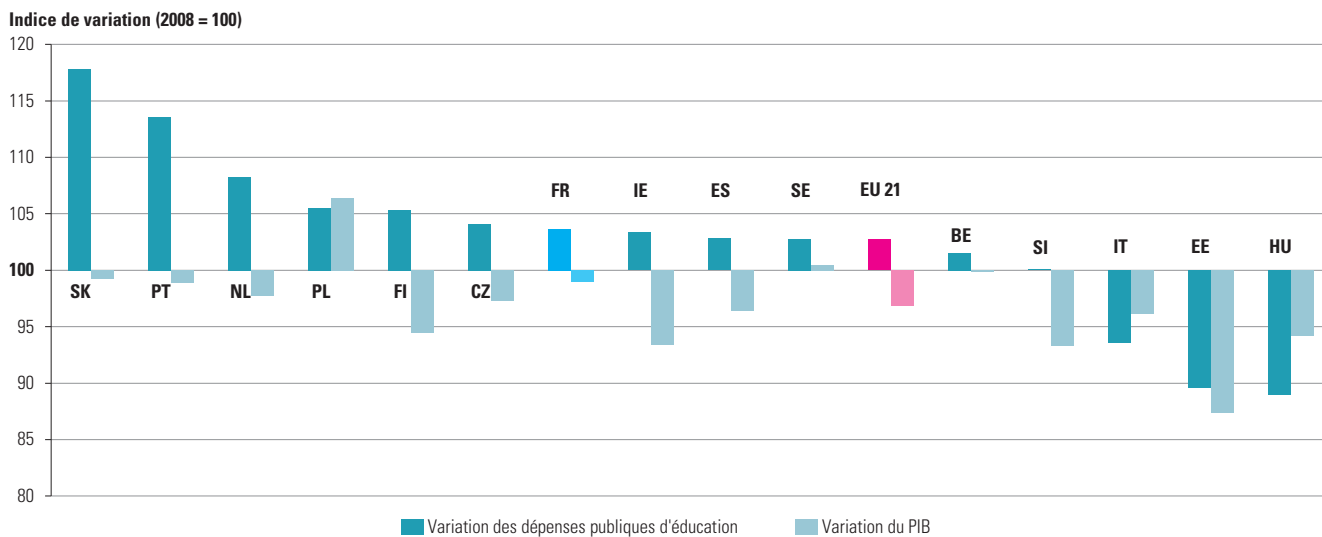
3.1.1 Dépenses au titre des établissements d'enseignement en pourcentage du PIB en 2000 en 2012

OCDE, EAG 2015, table B2.1.



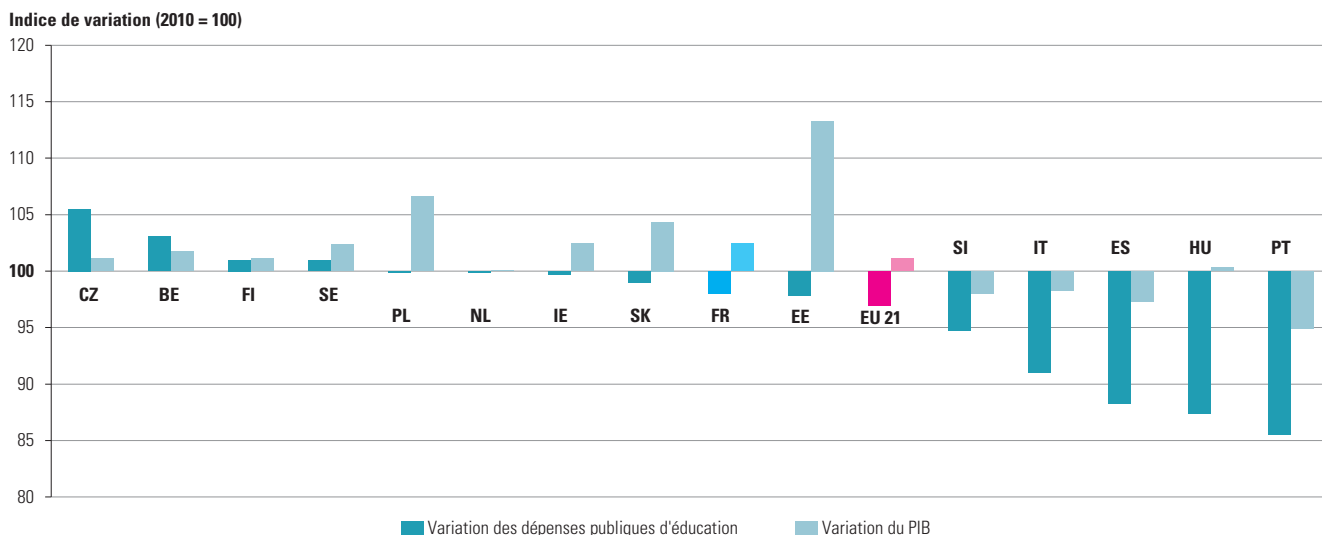
3.1.2 Évolution des dépenses publiques au titre des établissements d'enseignement et évolution du PIB entre 2008 et 2010

OCDE, EAG 2015, table B2.4.



3.1.3 Évolution des dépenses publiques au titre des établissements d'enseignement et évolution du PIB entre 2010 et 2012

OCDE, EAG 2015, table B2.4.



3.2 LE COÛT D'UN ÉLÈVE ET D'UN ÉTUDIANT

UNE DÉPENSE PAR ÉLÈVE ET PAR NIVEAU D'ÉDUCATION CONTRASTÉE ENTRE PAYS

En 2012, la dépense d'éducation par élève (cf. 3.1, p. 30), est, pour la moyenne des 21 pays de l'Union européenne membres de l'OCDE, plus élevée pour un élève de l'enseignement secondaire (10 030 dollars US PPA) que pour un élève de l'enseignement élémentaire (8 370 \$ US PPA) (3.2.1 et 3.2.2). Les différences au sein de l'UE-21 s'avèrent importantes, la Hongrie présentant la dépense annuelle par élève la plus faible (moins de 4 500 \$ US PPA pour chaque CITE) et le Luxembourg, la plus forte (plus de 20 000 \$ US PPA).

Observée par niveau d'éducation, la dépense annuelle par élève révèle des arbitrages différents selon les pays. Ainsi la Finlande, de façon singulière dans l'UE-21, alloue une dépense par élève très accentuée en CITE 2 (12 910 \$ US PPA) au regard de celle attribuée en CITE 1 (8 320 \$ US PPA) ou en CITE 3 (8 600 \$ US PPA). Le Danemark et la Slovénie ont mis l'accent sur les CITE 1 et 2, allouant une dépense par élève sensiblement plus faible en CITE 3. L'Allemagne et la France présentent un profil assez proche : la dépense par élève, plus faible que la moyenne de l'UE-21 en CITE 1, s'accroît avec le niveau d'éducation pour atteindre en CITE 3 des valeurs nettement au-dessus de cette moyenne.

Quatre facteurs principaux influencent le niveau des dépenses par élève : le salaire des enseignants (poste principal de dépense), leur temps d'enseignement, le temps d'instruction des élèves et enfin, la taille des classes. Ainsi par exemple, la dépense par élève en CITE 2 est légèrement plus élevée en France (11 330 \$ US PPA) qu'en Allemagne (11 060 \$ US PPA) mais elle résulte d'arbitrages différents dans les deux pays : salaires des enseignants sensiblement plus élevés en Allemagne (salaire effectif brut en 2013, de 42 700 \$ US PPA en France, contre 66 510 en Allemagne ; cf. 4.3, p. 40) ; temps d'enseignement sensiblement plus faible en France (648 heures annuelles en France, contre 752 heures en Allemagne, en 2013) ; temps d'instruction obligatoire sensiblement plus élevé en France (991 heures d'instruction en France contre 906 heures en Allemagne, en 2014) ; taille des classes identique dans les deux pays (25 élèves par classe en 2013 ; cf. 2.6, p. 28).

DU COÛT D'UN ÉLÈVE À CELUI D'UN PARCOURS SCOLAIRE

En 2012, en moyenne de l'UE-21, la scolarité élémentaire et secondaire d'un élève coûte 117 060 \$ US PPA en 2012 (3.2.3). Les valeurs extrêmes se trouvent en Hongrie (57 090 \$ US PPA) et au Luxembourg (256 020 \$ US PPA).

Le coût théorique du parcours d'un élève

ZOOM

Le coût théorique du parcours d'un élève du début de la scolarité élémentaire à la fin de l'enseignement secondaire peut être calculé en pondérant la dépense annuelle par élève, à chacun des niveaux d'éducation (CITE 1 à 3) par la durée théorique de scolarité à ce même niveau. La durée théorique correspond au nombre d'années nécessaires pour parcourir un programme de formation (à l'exclusion des redoublements ou des classes « sautées »). Or pour une même CITE, les programmes de formation peuvent avoir des durées théoriques différentes au sein d'un même pays (cf. 2.1, p. 18 et 2.2, p. 20). Seuls les programmes généraux sont retenus ici.

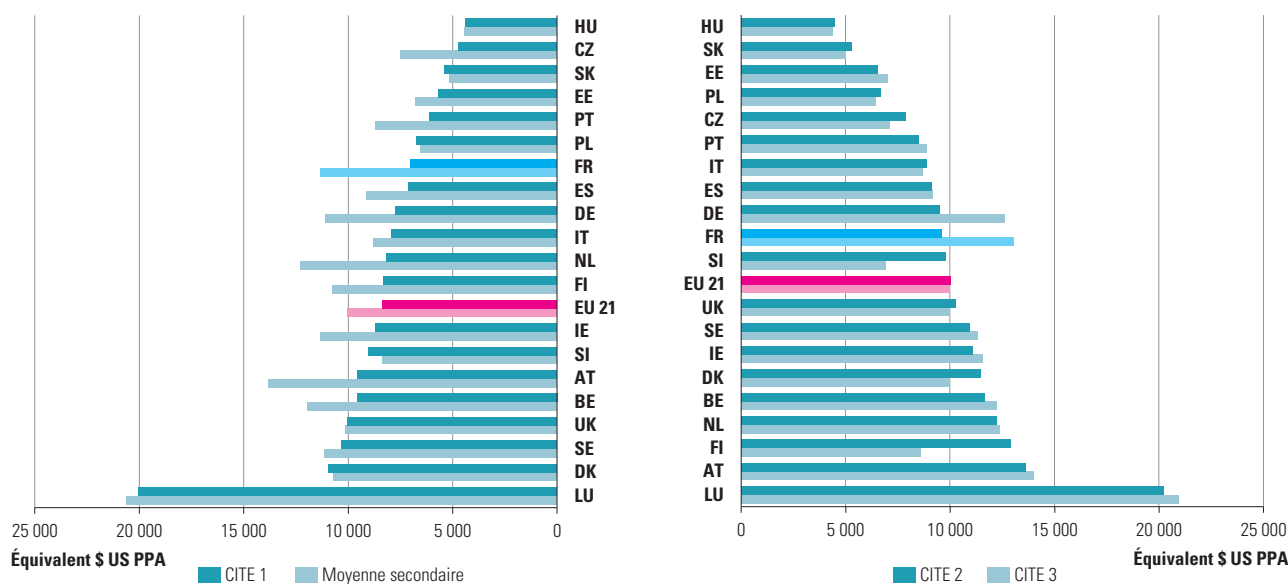
L'Allemagne et la France présentent un profil voisin : les dépenses cumulées sur l'ensemble du parcours scolaire y sont proches de la moyenne de l'UE-21, mais celles de la seule CITE 1 sont inférieures à la moyenne. Pour ces deux pays, deux facteurs jouent ici dans le même sens : la dépense par élève y est plus faible en CITE 1 et la durée théorique de l'élémentaire relativement courte (5 ans dans les deux pays). L'Angleterre et l'Irlande présentent un autre type de profil où le parcours théorique d'un élève est moins coûteux qu'en France ou en Allemagne pour la CITE 2, mais davantage pour les CITE 1 et 3.

LE COÛT D'UN PARCOURS D'ÉTUDIANT

En 2011, la durée moyenne des études supérieures est de 4,1 ans dans l'UE-21 ; elle s'échelonne de 2,7 ans au Royaume-Uni à 5,3 ans aux Pays-Bas et en Autriche (3.2.4). Mesurée à partir des durées moyennes d'études supérieures en 2011, et de la dépense par étudiant en 2012, le coût d'un parcours étudiant connaît un minimum de 29 200 \$ US PPA en Hongrie et un maximum de 101 630 \$ US PPA en Suède. Avec 61 430 \$ US PPA, la France se situe au niveau de la moyenne de l'UE-21, malgré une dépense annuelle légèrement supérieure (15 280 \$ US PPA annuels en France contre 14 960 \$ US PPA en moyenne dans l'UE-21), et ce compte-tenu d'une durée moyenne d'étude légèrement inférieure (4 ans). La Suède, les Pays-Bas, la Finlande et l'Autriche présentent les coûts de parcours étudiant les plus élevés (supérieurs à 80 000 \$ US PPA). La Hongrie, la Slovaquie, la Slovénie et l'Estonie connaissent, à l'inverse, les coûts de parcours les moins élevés (inférieurs à 40 000 \$ US PPA) [DEPP-MENESR, *Note d'information*, 16.05, février 2016]. ■

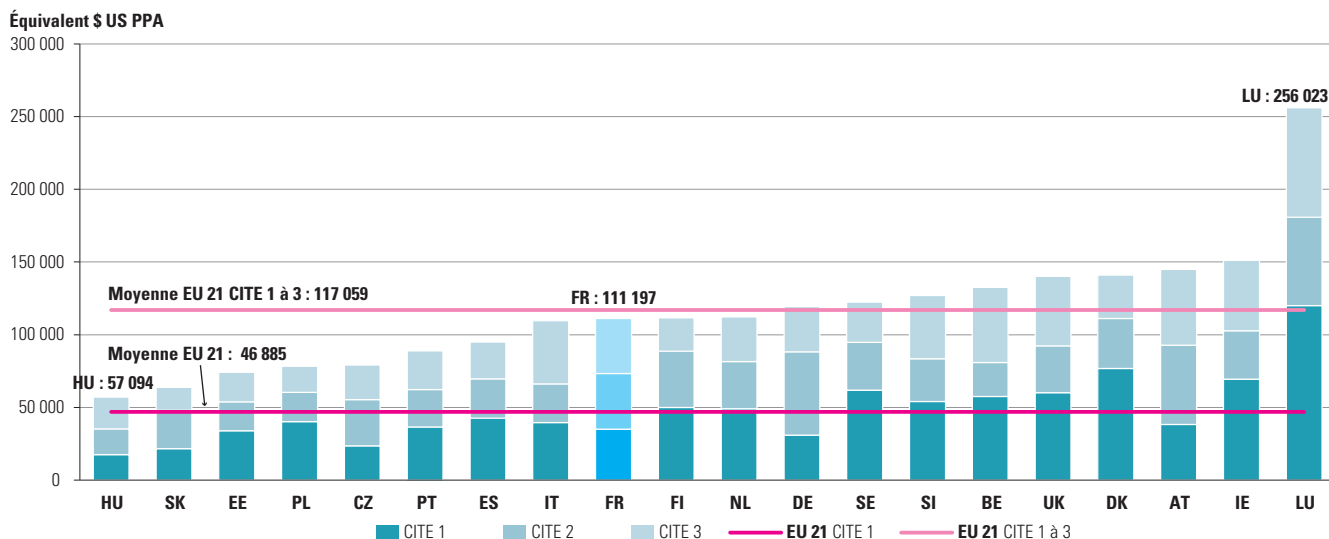
3.2.1 et 3.2.2 Dépense annuelle des établissements d'enseignement par élève par niveau de CITE en 2012

OCDE, EAG 2015, table B1.1a.



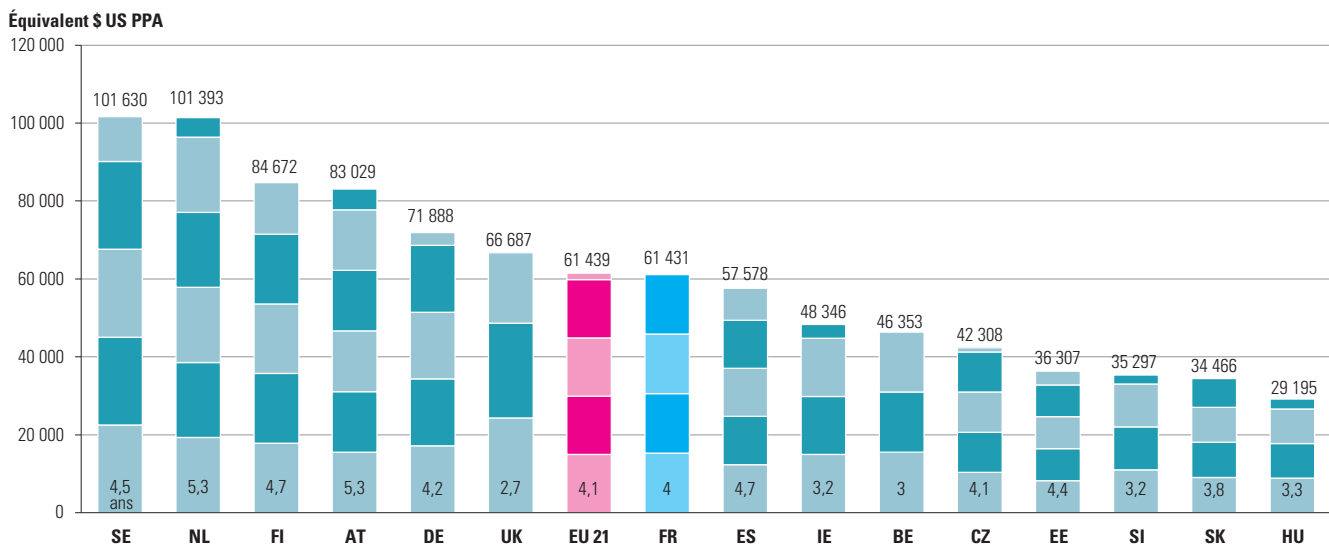
3.2.3 Dépense cumulée par élève dans les établissements d'enseignement en 2012 - programmes d'enseignement général.

OCDE, EAG 2015, tables B1.3 et B1.6 ; calculs propres.



3.2.4 Dépense cumulée par étudiant pour un parcours dans l'enseignement supérieur en 2012.

OCDE, EAG 2014, table B1.3a ; OCDE, EAG 2015, table B1.1a.



Note : Chaque histogramme représente la dépense cumulée par étudiant dans un pays. Il est lui-même subdivisé en dépenses annuelles par étudiant sur la durée moyenne du parcours indiquée dans la partie basse de l'histogramme.

3.3 FRAIS D'INSCRIPTION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET AIDES AUX ÉTUDIANTS

DES FRAIS D'INSCRIPTION UNIVERSITAIRES GÉNÉRALEMENT CONTENUS

En 2015/2016, dans l'Union européenne à 28, les frais d'inscription et les frais administratifs prélevés par les établissements d'enseignement supérieur publics ou privés subventionnés sont relativement contenus (3.3.1). Dans 19 pays (dont l'Allemagne, la Finlande, la France, la Grèce ou la Pologne) sur 29 (sont différenciées ici l'Écosse du Royaume-Uni), les frais sont inférieurs à 1 000 euros par étudiant à plein temps, pour une année universitaire, et dans 11 d'entre eux, ces frais sont soit inexistantes soit inférieurs à 100 euros.

Le réseau européen **Eurydice**[□] publie chaque année un rapport intitulé *Frais et systèmes nationaux d'aides financières aux étudiants dans l'enseignement supérieur en Europe*. Il porte sur les frais d'inscription et frais administratifs (incluant notamment les frais obligatoires de sécurité sociale) ainsi que les aides indirectes (sous formes de transferts aux familles) ou directes (bourses et prêts encadrés par l'administration publique) accordées aux étudiants des établissements d'enseignement supérieur publics ou privés subventionnés. Seuls les cycles de Licence et de Master sont ici pris en compte. Sont exclus les établissements d'enseignement supérieur privés et pour la France les établissements de l'enseignement secondaire (BTS, CPGE). Les unités monétaires utilisées ici sont exprimées en euros ou dans la monnaie nationale en valeur courante sans **parité de pouvoir d'achat**[□]. **ZOOM**

C'est au Royaume-Uni qu'ils sont les plus élevés (Écosse exceptée). La réforme des frais d'inscription universitaire entrée en vigueur à la rentrée 2012 a porté à 9 000 £ (soit environ 10 500 euros au 3^e trimestre 2016) le plafond de ces frais pour le premier cycle. Pour faire face à ces droits élevés, les étudiants ont recours à des emprunts à taux préférentiel qu'ils ne rembourseront que lorsque leur niveau de salaire sera supérieur à 21 000 £ (soit environ 24 700 euros au 3^e trimestre 2016) par an. Les étudiants d'Espagne, d'Italie, de Lettonie, de Lituanie mais aussi des Pays-Bas ont également des frais supérieurs à 1 000 euros par an pour la majorité des programmes de l'enseignement supérieur public ou subventionné.

Notons enfin le cas de l'Estonie qui a changé son système en 2013/2014, en liant le montant des frais d'inscription aux performances de l'étudiant. Les étudiants qui réussissent à atteindre 30 crédits ECTS (**European Credit Transfer System**[□], le système de crédits universitaires) par semestre et 60 crédits ECTS

par an dans un programme d'études dispensé en langue estonienne sont exemptés de frais d'inscription. Toutefois, pour les étudiants qui atteignent moins de crédits, les établissements d'enseignement supérieur ont le droit (et non l'obligation) de faire payer des frais pour chaque crédit ECTS manquant.

UNE GRANDE DIVERSITÉ INSTITUTIONNELLE DES SYSTÈMES D'AIDES AUX ÉTUDIANTS

Dans l'Union européenne, les aides financières aux étudiants recouvrent différentes modalités (voir l'encadré ci-dessus). Toutefois, les aides financières directes sont plus courantes ; elles prennent la forme de bourses et de prêts encadrés par la puissance publique. Dans la majorité des cas, ces derniers relèvent de procédures distinctes (les étudiants reçoivent soit un prêt, soit une bourse) mais ils peuvent parfois être combinés (au Danemark, seuls les étudiants boursiers peuvent bénéficier de prêts publics). Les bourses peuvent être attribuées sur la base de critères spécifiques, le plus souvent liés aux revenus ou à des besoins particuliers (handicap). En Finlande, Suède et au Danemark où le montant des bourses peut atteindre 9 000 euros par an dans ce dernier pays, les bourses ne sont nullement conditionnées au montant des ressources. Certaines bourses sont liées aux performances des étudiants, sans conditions de ressources (Allemagne, Estonie) ou sous conditions de ressources (Autriche, Italie).

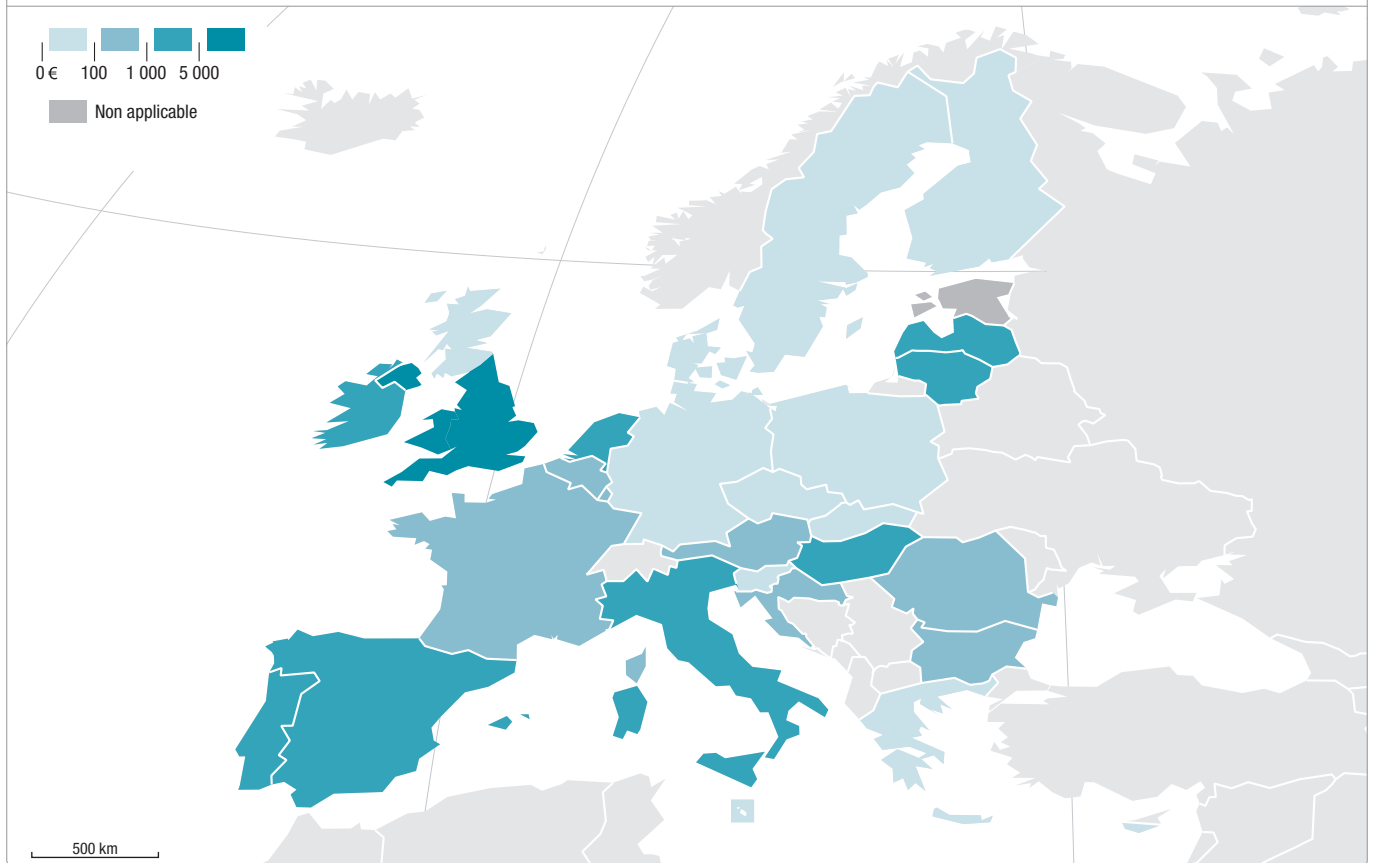
En 2014/2015, les étudiants de l'UE-28 ont recours de façon généralisée aux aides financières. Le cas le plus représenté (10 pays dont l'Autriche, la Belgique, l'Estonie ou la Pologne) est celui où entre 10 et 25 % des étudiants perçoivent une bourse d'études (3.3.2). La France, avec 35 %, connaît une part d'étudiants boursiers relativement importante. Enfin, le Danemark, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suède voient une majorité absolue d'étudiants de premier cycle bénéficier de bourses en 2014/2015.

En 2015/2016, dans l'UE-28, 9 pays (dont l'Allemagne, l'Espagne, la Finlande, ou encore la France) offrent une bourse dont le montant maximal est supérieur à 5 000 euros par année académique, quand 7 autres systèmes (dont les Pays-Bas, la Pologne, le Royaume-Uni ou la Suède) fournissent des bourses atteignant un montant maximal compris entre 3 000 et 5 000 euros. Dans 6 pays de l'UE-28 (dont la Lituanie, la République tchèque et la Roumanie), le montant maximal des bourses est inférieur à 1 000 euros. ■

[□] Voir la définition p. 68.

3.3.1 Montant des frais d'inscription et des frais administratifs associés à la majorité des programmes d'études du premier cycle du supérieur à temps plein en 2015/2016

↳ Eurydice, *Frais et systèmes nationaux d'aides financières aux étudiants dans l'enseignement supérieur en Europe 2015/2016*.



3.3.2 Pourcentage d'étudiants à temps plein qui reçoivent des bourses dans le premier cycle du supérieur en 2014/2015

↳ Eurydice, *Frais et systèmes nationaux d'aides financières aux étudiants dans l'enseignement supérieur en Europe 2015/2016*.

